



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale

N°8308
Entrée le 03.10.2023
Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 12.11.2023
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 03.10.2023

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2023

Objet : Question parlementaire n° 8308 du 12 septembre 2023 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Durée des incapacités de travail ».

Monsieur le Ministre,

En date du 12 septembre 2023, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au dimanche 12 novembre 2023, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité sociale

(s.) Claude Haagen

*09012FF583A9C